

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

NIF : 001323019021063

FIXE : 038-45-12-01 / 038-45-12-07

FAX : 038-45-12-09

AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT N°06/2026

La direction des Equipements Publics de la Wilaya Annaba lance un avis de concours national restreint concernant

L'ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN LYCEE TYPE (1000/300R) CITE OUED EL ANEB –COMMUNE OUED EL ANEB

1-CAS D'UN SEUL DE SOUMISSOINNAIRE :

A. Capacités professionnelles :

Pour les architectes agréés, justifié :

- l'agrément de l'année en cours délivré par l'ordre des architectes.
- inscription au tableau national des architectes.

Pour les bureaux d'études publics, justifier :

- Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études et d'un décret de création
- Et de l'extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).

B. Capacités financières :

Avoir cumulé une moyenne de chiffre d'affaire de 03 Meilleurs années supérieur ou égal à **3.640.000,00DA** sur les cinq années (2024 , 2023,2022, 2021,2020)

C. Capacités techniques:

- Références professionnelles :

Avoir assuré la maîtrise d'œuvre l'étude et suivi d'un projet bâtiment de catégorie **C ou plus** ou 02 projets de catégorie **B** et en adoptant, si nécessaire, les équivalences (projet de logement/projet d'équipement).

N.B : Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution des dix (10) dernières années (2015-2024) délivrées par Les maitres d'ouvrage publics ; à partir de la date de l'attestation de bonne exécution.

- Moyens humains:

- Disposant d'un minimum de personnel, justifié par les CV, les diplômes, fiche de carrière, les certificats ou attestations de travail pour :
- Un chef de projet (architecte ou un ingénieur ou master) dans le domaine de bâtiment justifiant d'une expérience minimale de (04) quatre ans justifié par diplôme, fiche de carrière, attestation de travail portant la fonction de l'employé, CV, Attestation d'affiliation CNAS ne dépassent pas les 03 mois à la date d'ouverture des plis.
- Un architecte ou un ingénieur ou master dans le domaine de bâtiment justifiant d'une expérience minimale de (03) trois ans justifié par diplôme, fiche de carrière, attestation de travail portant la fonction de l'employé CV, Attestation d'affiliation CNAS ne dépassent pas les 03 mois à la date d'ouverture des plis.

N.B :

-L'architecte agréé ou le mandataire en cas de groupement ne peut pas faire partie de l'équipe permanente, il sera sujet à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

-Seule l'expérience supérieure à celle exigée dans le dossier de candidature sera prise en considération lors de l'évaluation de l'offre technique.

-Les BETS ou groupements de BETS qui ont des projets en cours étude et suivi ou mission suivi avec la DEP devront obligatoirement présenter une liste nominative de l'équipe permanente (offre technique) différente au listes nominatives déjà présentées pour les projets en cours ou mentionnés dans les mémoires techniques des offres de ces BETS, faute de quoi ses offres seront systématiquement rejetées.

- Moyens matériels:

Justifier de l'adresse professionnelle du siège du bureau de l'architecte (acte de propriété ou contrat de location ou PV d'expert judiciaire agréé par l'union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) ou PV huissier de justice ne dépasse pas une année à la date d'ouverture des plis.

2/ CAS D'UN GROUPEMENT : voir cahiers des charges (offre technique) article 03, page 17-18

NB : Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

-Dans le cas où le BET soumissionne seul ou en groupement plus d'une offre, l'ensemble des offres seront rejetée systématiquement.

Les bureaux d'études intéressées par le présent avis de concours national restreint peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des Equipements Publics de la Wilaya de Annaba sis :12, Bd du 1er Novembre 1954 Annaba dès la première parution du présent concours national restreint sur les quotidiens nationaux , le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur (BOMOP) et le portail électronique des marchés publics.

Les offres doivent être présentées dans une (01) enveloppe distincte :

- Une enveloppe portant la mention « **dossier de candidature** » contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges (offre technique).
- Les documents et les pièces requis sont ceux exigés à l'article n° 19 (page 22-23) du cahier des charges.
- L'offre de candidature se mise dans une autre enveloppe anonyme, fermée et comportant la mention suivante :

A

Madame la directrice des Equipements Publics de la Wilaya Annaba

Siège social : 12, Bd du 1er Novembre 1954 ANNABA.

Avis au concours national restreint N°06/2026

L'ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN LYCEE TYPE (1000/300R) CITE OUED EL ANEB –COMMUNE OUED EL ANEB

« Dossier de candidature »

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres conformes aux conditions du cahier des charges doivent être déposées au niveau du siège de la **direction des équipements publics de la wilaya de Annaba, 12, Bd du 1er Novembre 1954 Annaba**

La durée de préparation des offres est fixée à **10 jours** dès la date de la première publication de l'avis de concours national restreint.

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres est fixé le dernier jour de la durée de préparation des offres de **8H30 à 12.00H** selon l'article (26) page 26-27 du cahier des charges.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le dernier jour du dépôt des offres à **13 h30** au siège de la Direction des Equipements Publics Annaba.

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres cumulée **augmentée de 90 jours** à compter de la date de dépôt des offres.

Cet avis est considéré comme une convocation du soumissionnaire pour assister à la séance d'ouverture des plis.